

# Bilan de la concertation préalable du public

Projet de parc photovoltaïque

Hauts du Serein - Yonne

***Mai 2022***

## Table des matières

Introduction .....	2
Modalités de la concertation et information du public .....	3
Bilan de la concertation.....	4
Contributions dans les registres .....	4
Réponses d'ABO Wind à la contribution.....	4
Enseignements tirés de la concertation .....	5
Conclusion .....	8
Annexe 1 : Avis de concertation préalable .....	9
Annexe 2 : Contributions reçues .....	10
Les courriers électroniques .....	10

## Introduction

La concertation préalable est une procédure permettant de consulter les citoyens afin de débattre et d'enrichir un projet. Elle permet de définir ensemble un projet et de le partager au bénéfice du territoire et des citoyens. Une concertation préalable volontaire permet d'améliorer et de rendre le projet plus lisible.

La société ABO Wind porte un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Châtel-Gérard dans le département de l'Yonne (89) aux lieux-dits Les Cornes, Sur les Cornes, Bas des Champs des Cornes.

Dans le cadre de la conception du projet photovoltaïque « Hauts du Serein » porté par ABO Wind, il a été choisi de procéder, en accord avec la commune de Châtel Gérard, à une concertation volontaire pour recueillir l'avis des parties prenantes.

Le présent document dresse un bilan de la concertation réalisée.

Il est à disposition du public sur le site internet dédié au projet (<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/hauts-de-serein.html#communication> ) conformément à l'article R.121-21 du code de l'environnement.

## Modalités de la concertation et information du public

**Rappelons ici que cette concertation du public n'est pas obligatoire et a été mise en place de façon volontaire par ABO Wind, avec l'accord des élus de la commune.**

La concertation préalable du public s'est tenue du 25/10/2021 au 09/11/2021 inclus.

Elle a été annoncée par un bulletin d'information diffusé tout début octobre 2021 aux habitants de Châtel-Gérard.

La concertation préalable du public a également fait l'objet d'un avis de concertation : des affiches sur fond jaune ont été mises en place sur le site du projet, en mairie de Châtel-Gérard ainsi que sur des panneaux d'affichages municipaux à partir du 11/10/2021 (soit plus de 15 jours avant le début de la concertation) et jusqu'à la fin de la concertation. Une copie de l'avis est fournie en Annexe 1, page 9.

La concertation préalable du public a débuté par une réunion publique qui s'est tenue à la salle des fêtes de Châtel-Gérard le 25/10/2021 à 18 heures.

Un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques principales du projet et toutes les informations utiles à sa compréhension, conformément à l'article R.121-20 du Code de l'environnement, a été mis à la disposition du public en mairie de Châtel-Gérard en format papier pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public.

Une version électronique a également été mise à disposition du public sur internet :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/hauts-de-serein.html#communication>

Pendant toute la durée de la concertation, des observations et propositions ont été recueillies :

- Par écrit sur le registre ouvert en mairie
- Par correspondance à l'adresse suivante : ABO Wind – 6 bis Avenue Jean Zay – 6ème étage – 45000 Orléans
- Par voie électronique, à l'adresse : [thomas.glutron@abo-wind.fr](mailto:thomas.glutron@abo-wind.fr)
- Par un formulaire en ligne sur le site internet dédié au projet

A l'issue de la concertation, le responsable du projet d'ABO Wind a recueilli les avis formulés et a produit le présent bilan de la concertation. Ce bilan est désormais consultable sur la page internet du projet. **Il sera mis à disposition en mairie de Châtel-Gérard pendant deux mois, dès que cela sera possible aux vues des restrictions liées au Corona Virus.**

Le maître d'ouvrage y indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

## Bilan de la concertation

### Contributions dans les registres

Aucune contribution n'a été recueillie, ni par voie postale, ni sur le registre à disposition du public présent en Mairie, ni sur le registre disponible en ligne via le formulaire de contact sur la page internet dédiée au projet.

Une seule contribution a été recueillie par e-mail à l'adresse du responsable du projet :

E-mail de Madame Isabelle Dhenin du 04/11/2021 :

#### Valentin Martin

**De:** dhenin.isabelle <dhenin.isabelle@gmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 4 novembre 2021 23:01  
**À:** Thomas Glutron  
**Objet:** concertation préalable au Projet photovoltaïque au sol des Hauts de Serein

Mr Glutron

Après Santigny, voici Chatel Gérard ! Vos projets, décidément se concentrent autour de ma commune !  
 Je réitère ma désapprobation pour vos projets Photovoltaïques qui vont défigurer notre campagne.  
 Mon avis défavorable sera signalée à l'enquête publique  
 Je ne développe pas plus ce mail car manifestement cela ne sert pas à grand-chose.  
 Sur votre site vous dites que les bilans des concertations sont disponibles pendant 2 mois sur la page internet.  
 Les concertations des Projets de Santigny qui se sont terminées le 4 octobre ne le sont toujours pas. Pourquoi seulement 2 mois et à partir de quand ?

Isabelle Dhenin

### Réponses d'ABO Wind à la contribution

Les différentes études réalisées, par des bureaux études indépendants, montrent que les impacts du projet Hauts du Serein, pour la faune, la flore, les milieux naturels et les paysages, sont limités aux abords immédiats. Le maillage bocager ainsi que la topographie limitent considérablement les enjeux pour l'aire d'étude éloignée.

De plus, les pratiques agricoles en transitions et en recherche de solutions de diversification d'activités sont propices au développement de projets agrivoltaïques liants la production d'énergies propres et renouvelables et des reconversions d'activités agricoles telles que l'élevage ovin autrefois présent sur le secteur Serein.

En termes d'effet de cumul, ne sont pris en compte que les projets ou installations à proximité susceptibles d'avoir un effet depuis un même point de vue ou dans la perception du territoire.

De ce fait, le projet photovoltaïque Hauts du Serein ayant un impact faible sur l'aire d'étude rapproché, il n'a pas d'impact cumulé notable avec le projet de parc éolien de Santigny.

Le projet Hauts du Serein ne sera également que très rarement perceptible simultanément avec le projet Plateaux du Serein et encore moins avec celui de Combe de Santigny. Les deux projets, situés sur la commune voisine de Santigny, sont localisés de l'autre côté de la forêt communale de Santigny et au sud de la colline des Tremblats pour le projet Combe de Santigny.

Le projet Hauts du Serein a donc toute sa place dans la dynamique d'évolution agricole et rurale actuellement en cours dans la commune de Châtel-Gerard et plus largement dans le territoire de la communauté de communes du Serein.

### Enseignements tirés de la concertation

La démarche de concertation préalable du public nous a permis de recueillir les avis, contributions et requêtes concernant le projet photovoltaïque des Hauts du Serein.

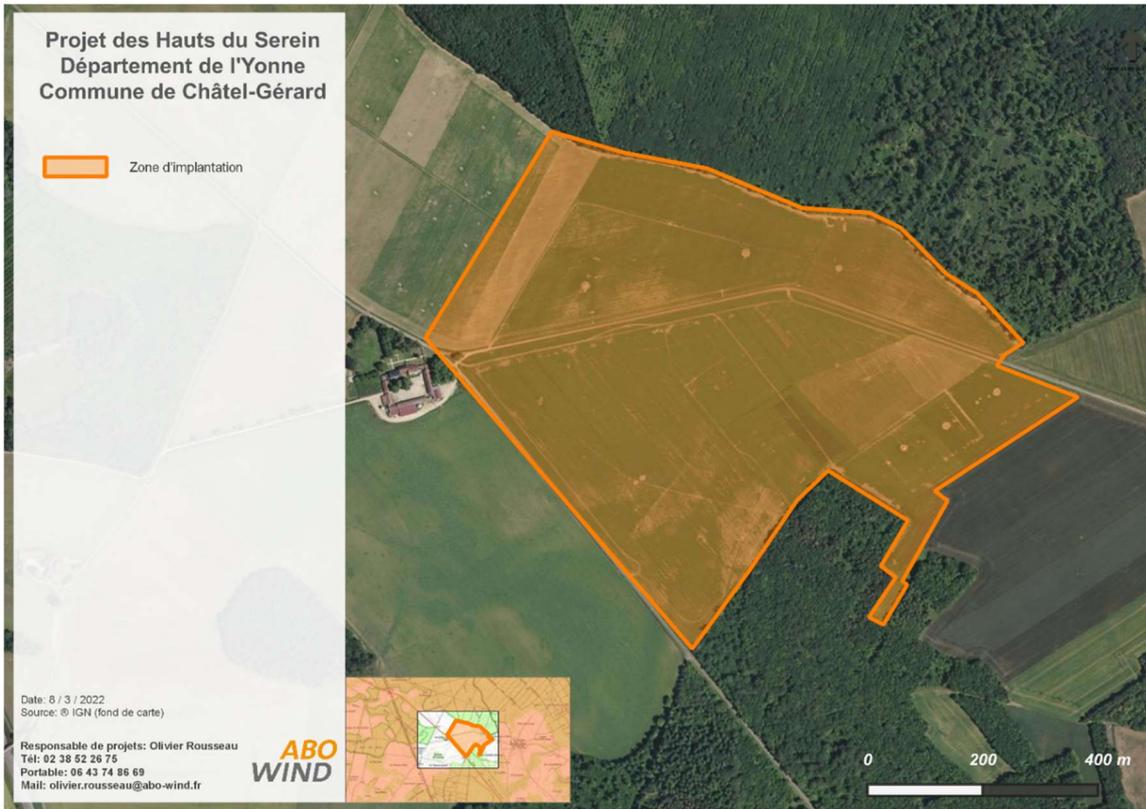
Cette initiative d'ABO Wind est dans la continuité des échanges sur le terrain avec les riverains et les élus qui ont enrichi le développement du projet.

La conception du projet Hauts du Serein, incluant des échanges avec les élus, les acteurs locaux et la population, a permis à ABO Wind d'identifier les enjeux économiques et territoriaux. Cette démarche conforte ABO Wind dans les mesures de réduction des impacts et d'évitement paysagers et agricoles envisagées. Elles sont à nouveau décrites ci-dessous :

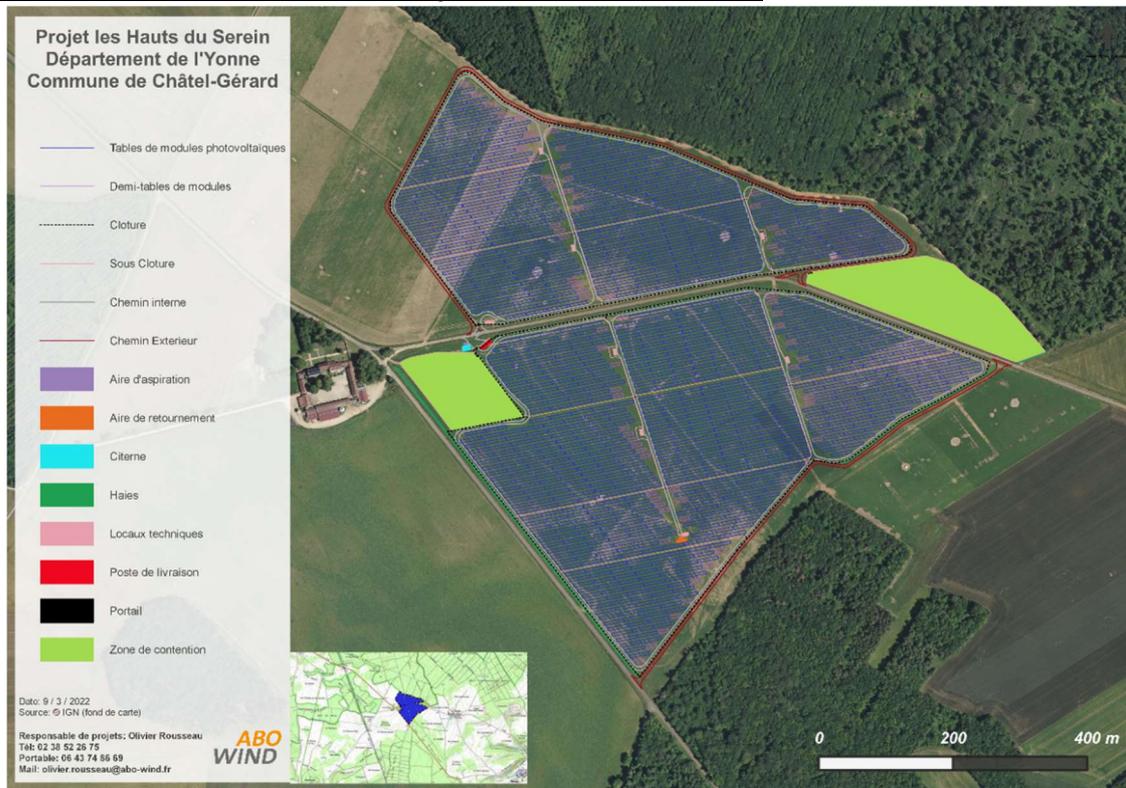
- ✓ La réduction de la surface de la zone d'implantation de 53 à 40 ha permet de supprimer les impacts potentiels sur les secteurs de lisières forestières situés au Sud-Est du site, sur la commune de Bierry-les-Belles-Fontaines et imbriqués sur la partie nord du bois de Chabrolles.
- ✓ La plantation de haies arbustives en limite Est du parc solaire, le long de la limite communale et prolongée au-delà de la RD 401 jusqu'au bios de Vausse, permet de considérablement amoindrir l'impact paysager du projet à partir de la sortie du hameau des Souillats.
- ✓ La mise en place de deux îlots de contention, ainsi que leur choix d'implantation, permet à la fois de faciliter l'utilisation des deux enceintes photovoltaïques, et de limiter les impacts paysagers pour le hameau des Souillats et la ferme des Cornes.
- ✓ L'implantation des modules photovoltaïques sera couplée à un couvert végétal bio permanent. Le projet s'intégrera pleinement dans le schéma de reconversion agricole initiée par l'exploitant en place et permettra de pérenniser l'activité d'élevage ovin. Cela permettra d'améliorer considérablement la biodiversité en améliorant les zones d'habitat pour la faune terrestre et l'avifaune, et de fournir une zone de pâturage sécurisée pour le troupeau d'ovins.

La prise en compte de ces éléments s'est traduite sur site par les modifications illustrées sur les deux cartes ci-dessous :

#### Première hypothèse d'implantation de modules :



Scénario d'implantation retenu du projet des Hauts du Serein :



Evolution des caractéristiques du projet :

## Première variante d'implantation :

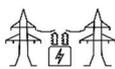


Surface du site d'étude :  
53 ha

Nombre de modules :  
env. 85 200



**Technologie envisagée** (puissance nominale) :  
module monocristallin de 540 Wc



Puissance du parc :  
env. 45 MWc

Estimation annuelle de la production électrique :  
env. 66 400 MWh



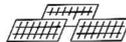
Nombre de personnes alimentées en électricité  
renouvelable\*:  
env. 28 200

## Variante d'implantation retenue :

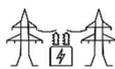


Surface du site d'étude :  
**38 ha**

Nombre de modules :  
**env. 61 100**



**Technologie envisagée** (puissance nominale) :  
**module monocristallin de 540 Wc**



Puissance du parc :  
**env. 33 MWc**

Estimation annuelle de la production électrique :  
**env. 42 100 MWh**



Nombre de personnes alimentées en électricité  
renouvelable\*:  
**env. 17 900**

\* Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus, calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE

## Conclusion

La démarche de concertation préalable, qui vient en amont du processus d'enquête publique, nous a permis de solliciter les citoyens sur le développement en cours du projet.

La réflexion du projet a pu ainsi avancer de façon progressive, avec un partage d'information graduel. Nous avons pu communiquer aux moments opportuns en fonction des informations disponibles à transmettre aux citoyens, aux acteurs économiques et aux élus locaux.

L'intégration des préoccupations, et les échanges avec les élus locaux ont fait évoluer le scénario vers un projet optimisé pour le territoire.

Enfin, l'ensemble des mesures agri – environnementales permettra une reconversion du site vers une activité agricole à forte valeur ajoutée, et pérenne à long terme, en synergie avec une production d'énergie renouvelables.

Le projet participe à la dynamique économique locale et à la volonté territoriale de réduire ses besoins d'énergie et de les couvrir par des énergies renouvelables.

## Annexe 1 : Avis de concertation préalable

Cet avis a été affiché sur site du 11 octobre 2021 au 09 novembre 2021.

*En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement*

### Projet de parc photovoltaïque au sol Commune de Châtel-Gérard (89310)

Objet de la concertation préalable :

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet photovoltaïque. Le projet des Hauts du Serein se caractérise par une surface d'environ 40 hectares pour une puissance d'environ 33 MWc.

Le développement de ce projet sur la commune de Châtel-Gérard fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind.

Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera du 25 octobre au 9 novembre 2021 inclus.

Modalités de la concertation préalable :

Pendant toute la durée de la concertation :

Pour ce projet, le dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Châtel-Gérard pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public
- Dans la version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : <https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/hauts-de-serein.htm>

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Châtel-Gérard
- par correspondance à l'adresse suivante :  
ABO Wind – 6 bis Avenue Jean Zay – 6ème étage – 45000 Orléans
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [thomas.glutron@abo-wind.fr](mailto:thomas.glutron@abo-wind.fr)
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet

A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les avis formulés. Un bilan de concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Châtel-Gérard ainsi que dans la version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

## Annexe 2 : Contributions reçues

### Les courriers électroniques

**Valentin Martin**

---

**De:** dhenin.isabelle <dhenin.isabelle@gmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 4 novembre 2021 23:01  
**À:** Thomas Glutron  
**Objet:** concertation préalable au Projet photovoltaïque au sol des Hauts de Serein

Mr Glutron

Après Santigny, voici Chatel Gérard ! Vos projets, décidément se concentrent autour de ma commune !  
Je réitère ma désapprobation pour vos projets Photovoltaïques qui vont défigurer notre campagne.  
Mon avis défavorable sera signalée à l'enquête publique  
Je ne développe pas plus ce mail car manifestement cela ne sert pas à grand-chose.  
Sur votre site vous dites que les bilans des concertations sont disponibles pendant 2 mois sur la page internet.  
Les concertations des Projets de Santigny qui se sont terminées le 4 octobre ne le sont toujours pas. Pourquoi seulement 2 mois et à partir de quand ?

Isabelle Dhenin



**Thomas Glutron**  
Responsable de projets

06.45.85.22.12  
[thomas.glutron@abo-wind.fr](mailto:thomas.glutron@abo-wind.fr)

**ABO Wind**

Le Millenium  
6 bis avenue Jean Zay,  
6ième étage  
45000 Orléans  
[www.abo-wind.fr](http://www.abo-wind.fr)

**ABO**  
**WIND**  
**SOLAR**